



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Dimanche 06 janvier 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

A la une	3
• Douanes: Les modalités de circulation de marchandises fixées par un décret (APS) 3	
• UN RAPPORT SUR L'INDUSTRIE 4.0 A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE YOUCEF YOUSFI : Comment réussir cette révolution (L'Expression)	4
• 2018: une dynamique appréciable dans le secteur de l'énergie (APS)	6
• Bouazghi rassure les éleveurs quant à la fourniture, courant janvier, du vaccin pour le bétail (APS).....	9
• Développement agricole : Un organisme interprofessionnel et la Cnma pour accompagner la filière laitière (Reporters).....	10
• Production de pomme : la wilaya de Khenchela, première à l'échelle nationale en 2018 (APS).....	11
• Nécessaire assainissement du foncier agricole pour développer le secteur (APS) ...	12
• L'Algérie refoule une cargaison de blé argentin pour un défaut de qualité (Le Soir d'Algérie).....	14
• Internet : La 5G testée à Oran (Algérie Eco)	14
Banque/bourse/Assurance	15
• GÉNÉRALISATION DE LA FINANCE ISLAMIQUE AUX BANQUES PUBLIQUES : Les experts se disent optimistes (L'Expression).....	15
• L'Algérie rejoint la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (Algérie Patriotique)	16
• Bourse: Le sucre baisse et les cafés divergent (Le Temps d'Algérie)	16
Commerce	17
• Prix des fruits et légumes : Tendence à la normale ? (El Moudjahid)	17
Veille	18
• 10es journées internationales du marketing touristique La destination Algérie au cœur des débats (Le Soir d'Algérie)	18

A la une

Douanes: Les modalités de circulation de marchandises fixées par un décret (APS)



Les modalités de délivrance de l'autorisation de circulation de certaines marchandises dans la zone terrestre du rayon des douanes algériennes ont été fixées par un décret exécutif publié dans le Journal officiel no 72. Ce texte détermine les modalités d'application de l'article 220 du Code des douanes et entre aussi dans le cadre de la lutte contre la contrebande.

Selon le décret, l'autorisation de circuler est un document établi par les services des douanes ou de l'administration fiscale pour accompagner la circulation de certaines marchandises dans la zone terrestre du rayon des douanes, dont la forme et les conditions de délivrance sont définies par le code des douanes.

Dans son article 10, le texte précise que sont fixées par arrêté du ministre des Finances la liste des marchandises qui ne peuvent circuler dans la zone terrestre du rayon des douanes sans être accompagnées de l'autorisation de circuler, ainsi que les tolérances en faveur de certaines marchandises soumises à cette autorisation.

La liste des marchandises peut être établie, en fonction des différentes régions du territoire douanier, avec identification des wilayas que couvre chaque région.

L'autorisation de circuler doit accompagner les marchandises concernées durant toute la durée du transport.

Le transporteur ayant des antécédents en matière de non respect de destination des marchandises, ne bénéficie plus d'autorisations de circuler, note le décret exécutif.

L'autorisation de circuler est délivrée au commerçant installé en dehors des wilayas frontalières terrestres et exerçant l'activité d'approvisionnement de ces wilayas, sous réserve d'y disposer de dépôt déclaré aux services compétents et dûment constaté.

Par ailleurs, le décret définit trois (3) cas de dispense de l'autorisation de circulation de marchandises.

Le premier cas concerne la circulation de marchandises réalisée à l'intérieur même des agglomérations du lieu d'enlèvement des marchandises, à l'exception des déplacements effectués dans les localités situées à proximité immédiate de la frontière terrestre, sachant que ces

localités sont celles situées dans un rayon allant jusqu'à quinze (15) Km, à vol d'oiseau, à partir de la frontière terrestre, dont les listes sont fixées par arrêtés des walis territorialement compétents.

Le deuxième cas de dispense est celui de la circulation des marchandises réalisée dans la zone terrestre du rayon des douanes située le long de la frontière maritime du territoire douanier et non mitoyenne à la frontière terrestre.

Sont aussi dispensées les marchandises dont les quantités n'excèdent pas les tolérances fixées par un arrêté.

Aussi, lorsque les marchandises soumises à l'autorisation de circuler sont transportées par les nomades, les quantités dispensées sont fixées au double des tolérances accordées aux autres transporteurs.

Le décret définit les nomades comme des "personnes ne possédant, ni domicile, ni résidence fixe et dont le mode de vie comporte des déplacements continuels et recensés en tant que tels".

De surcroît, les entreprises de production établies dans la zone terrestre du rayon des douanes et sollicitant un nombre consistant d'autorisations de circuler, peuvent solliciter auprès des chefs d'inspections divisionnaires des douanes territorialement compétents, l'octroi d'un contingent global périodique qu'ils utilisent sous leur responsabilité.

UN RAPPORT SUR L'INDUSTRIE 4.0 A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE YOUCEF YOUSFI : Comment réussir cette révolution (L'Expression)



Le ministre de l'Industrie et des Mines a chargé un haut responsable de son département de lui élaborer un rapport détaillé sur l'épineuse question. Sans langue de bois, ce rapport montre les réalités industrielles de l'Algérie avec néanmoins une touche de pessimisme...

La semaine dernière nous vous parlions de l'industrie 4.0 et des solutions proposées par l'entreprise algérienne Progisys. C'était véritablement une «virée» dans une autre dimension. Mais concrètement où en est-on? L'Algérie peut-elle véritablement suivre le train de cette nouvelle révolution? Nos responsables, peu réputés pour leur sens de l'anticipation, ont-ils véritablement compris l'importance et l'enjeu de cette industrie du futur?

À notre grande surprise, nous nous sommes procuré un rapport du département de Youcef Yousfi sur la question. Oui, le ministre de l'Industrie et des Mines a chargé un haut responsable de son département de lui élaborer un rapport détaillé sur l'épineuse question. Nous avons été surpris par les détails de ce rapport qui explique cette industrie et surtout montre, sans langue de bois, les perspectives de l'Algérie.

Les exemples à ne pas...suivre!

Ainsi, il est clairement expliqué que notre industrie est en décalage avec notre mode de consommation. «Nous ne risquons pas de nous tromper en affirmant que notre industrie est à l'aube de la 3e révolution industrielle, mais que notre mode de consommation commence à adopter les produits de la quatrième révolution», est-il souligné. «L'industrie héritée des années 70 et 80 est complètement dépassée, avec des technologies des années 50», insiste l'auteur de ce rapport pour expliquer ce décalage. Néanmoins, il est expliqué que dans certains secteurs il y a une mutation qui est en train de prendre forme. «D'abord, au niveau des hydrocarbures et de l'énergie, les nouvelles unités du groupe Sonatrach et les nouvelles centrales électriques sont toutes dotées des technologies de l'industrie 3.0 et même de certains aspects de l'industrie 4.0», est-il mis en avant. «Il en est de même des nouvelles cimenteries, usines sidérurgiques, mécaniques, textiles, pharmaceutiques, électroniques. Nous attendons également beaucoup de l'industrie automobile pour entrer de plain-pied dans cette phase industrielle», insiste l'auteur qui soutient que l'industrie 4.0 offre une opportunité énorme pour l'Algérie. «Si elle est saisie, elle réussira à accélérer notablement son développement économique. Les gains en productivité seront importants assurant la compétitivité de notre industrie, l'attractivité économique du pays sera accrue dans le cadre de la compétition internationale», met-il en avant non sans se «désoler» contre les difficultés qui persistent. Il donne un exemple des plus concrets pour montrer ce «décalage» qui pourrait entraver cette révolution. Une visite récente dans une usine a montré que des investissements importants ont été réalisés dans la robotisation de certaines activités. «Mais elle a révélé aussi que la gestion n'était pas du tout informatisée», s'insurge le même responsable. Pour lui, le chemin à parcourir pour parvenir rien qu'à l'étape industrie 3.5 est bien long encore et un véritable parcours du combattant. Avec beaucoup de défaitisme, il estime que cela ne pourra être réalisé que d'ici une dizaine d'années! Sérieusement? Encore dix ans?

Le monde va très vite et l'industrie encore plus. D'ici une dizaine d'années, on ne sais pas quel niveau atteindra l'industrie mondiale. On pourrait être à la 7.0 ou la 8.0, ce qui nous laissera toujours une longueur de...retard! Il est impératif de se pencher sérieusement sur la question et de brûler les étapes. Avec les prix vacillants du pétrole, on n'est plus en mesure d'attendre autant d'années pour cette transition. Le turbo doit être enclenché pour pouvoir suivre le rythme.

Comme le souligne si bien le rapport, pour cela on doit impliquer tous les Algériens qui sont concernés et pas uniquement le département de l'industrie. Industriels, universitaires, chercheurs, spécialistes dans les

systèmes éducatifs et de formation professionnelle, dans le processus de numérisation, d'informatisation, de communication et de sécurisation des informations. «Ils pourraient détecter les obstacles à franchir, proposer les voies à suivre et recommander les moyens à mettre en oeuvre pour progresser. Car il est primordial d'entamer, dès aujourd'hui, la formation à tous les niveaux des futurs spécialistes devant mener à bien ces mutations technologiques», préconise-t-il.

La même source parle d'un passage «transitoire» vers la mini révolution 3.5. Pour arriver à cela, il donne cinq étapes à suivre: la généralisation progressive de la numérisation, avec la formation des spécialistes et la réalisation des infrastructures nécessaires.

Peut-on attendre 10 ans?

Le renforcement de la chaîne d'approvisionnement à travers une maîtrise de la prévision de la demande, de capacité de planification. L'amélioration de la performance des environnements manufacturiers avec des méthodes appropriées.

La gestion optimale et numérisée des ressources tant techniques qu'humaines. La réalisation progressive de l'usine intelligente dans ses différentes composantes. Et enfin, la numérisation, la formation pour pourvoir en spécialistes ces nouveaux métiers, y compris dans la sécurité informatique.

Le ministère de Youcef Yousfi a donc tracé une feuille de route claire pour atteindre cet objectif. Mais réellement, ne pouvons-nous pas leur donner un coup de cravache? L'avenir du pays est en jeu...

2018: une dynamique appréciable dans le secteur de l'énergie (APS)



Le secteur de l'énergie a enregistré en 2018 une dynamique appréciable marquée essentiellement par le règlement à l'amiable de litiges entre Sonatrach et des partenaires étrangers ayant favorisé une "moisson" d'accords de partenariat dans le secteur des hydrocarbures et de la pétrochimie.

La détermination de Sonatrach à mettre fin à toute situation de conflits a contribué à restaurer la confiance des investisseurs dans le secteur.

En 2018, plusieurs accords de partenariat ont été conclus avec des compagnies pétrolières telles Total (France), Eni (Italie), Saipem (filiale d'ENI), Repsol (Espagne), Cepsa (Espagne), Pertamina (Indonésie), DEA Deutsche Erdoel AG (Allemagne) et Transneft (Russie).

L'espagnol Cepsa a ainsi signé avec Sonatrach et l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) un contrat pour l'exploitation du champ pétrolifère de Rhourde El Khrouf (Ouargla) pour un montant de 1,2 milliard de dollars, avec pour objectif d'augmenter la production de pétrole brut et de produire du GPL pour la première fois à partir de ce gisement.

Plusieurs accords ont également été signés avec Eni: l'un d'eux porte sur l'exploration et l'évaluation du potentiel pétrolier du bassin offshore algérien (exploration en mer).

En outre, un autre contrat a été conclu pour la cession à Eni de 49% des intérêts de Sonatrach sur des périmètres de recherches Zemlet Elarbi, Sif Fatima et Orhoud II.

Un autre concerne la réalisation d'un gazoduc reliant deux unités de production du bassin Berkine, Lajmat Bir Roud et Menzel Lejmat Est pour produire quotidiennement un excédent de plus de 7 millions de standard m³ en gaz.

Par ailleurs, Sonatrach a signé un contrat de recherche et d'exploitation avec Total (France) et Repsol (Espagne) sur le périmètre de Tin Foye Tabankort (Hassi Messaoud).

Ce contrat prévoit la réalisation d'un programme additionnel estimé à 324 millions de dollars d'une durée de 25 ans et financé à hauteur de 51% par Sonatrach, de 26,4% par Total et de 22,6% par Repsol, pour maintenir la production du champ de Tin Foyé Tabankort, qui s'élève actuellement à plus de 80.000 barils équivalent pétrole/jour, pendant six (6) ans, soit 3 milliards de m³/an de gaz, et de récupérer des réserves additionnelles d'hydrocarbures.

De surcroît, le groupe algérien et Total se sont accordés pour l'exploration et l'évaluation du potentiel pétrolier du bassin offshore algérien.

Allant au delà des hydrocarbures, les deux parties ont signé un autre accord pour identifier de nouvelles opportunités de projets dans le domaine des énergies renouvelables.

Première acquisition d'une raffinerie à l'international

Dans son ambition d'élargir davantage ses activités à l'international, Sonatrach a acquis la raffinerie d'Augusta (Sicile) à la faveur d'un accord conclu avec ESSO Italiana (ex. filiale du groupe américain ExxonMobil).

Cette transaction inclut aussi les trois terminaux pétroliers de Palerme, Naples et Augusta, ainsi que des participations dans des pipelines reliant la raffinerie aux différents terminaux.

Grâce à cette filiale italienne de raffinage de Sonatrach, dénommée "Sonatrach Raffineria Italiana Srl", le système de raffinage de Sonatrach est, désormais, renforcé d'une capacité de raffinage supplémentaire de 10 millions de tonnes/an.

Cette capacité de raffinage place cette raffinerie deuxième parmi les positions de Sonatrach en matière de capacités après la raffinerie de Skikda (16 millions de tonnes/an).

Cette même acquisition permettra à Sonatrach de combler son déficit local en gas oil et en essence et de vendre sur les marchés internationaux les produits excédentaires.

La raffinerie d'Augusta permettra de couvrir les déficits algériens en essences et en gas oil, et ce, même dans l'hypothèse d'un décalage de 2 années dans la mise en service des nouveaux projets de reforming de naphta, du projet d'hydrocraquage de fuel à Skikda et de la nouvelle raffinerie de Hassi Messaoud.

Cap sur le renforcement de la pétrochimie et la transformation du phosphate

Outre les activités en amont des hydrocarbures, l'Algérie entend renforcer son industrie pétrochimique pour mieux valoriser ses ressources énergétiques.

C'est dans ce sens qu'un mémorandum d'entente a été signé entre Sonatrach et Total pour créer une société mixte chargée de la réalisation, le développement et l'exploitation d'un complexe de déshydrogénation du propane et de production du polypropylène (PDH-PP).

D'une capacité de production de 550.000 tonnes/an de polypropylène, ce projet pétrochimique, d'un montant d'investissement de l'ordre de 1,5 milliard de dollars, comprendra une usine de déshydrogénation de propane (PDH), une unité de production de polypropylène et une unité logistique à la pointe de la technologie.

Il s'agit du premier projet de polypropylène en Algérie et du deuxième projet de pétrochimie après celui réalisé dans les années 1970.

Aussi, un pacte d'actionnaires entre Sonatrach et le groupe turc Ronasans Holding a été conclu pour la réalisation d'un complexe pétrochimique en Turquie.

D'un coût d'investissement de 1,2 milliard de dollars, il s'agit d'un complexe pétrochimique de transformation du propane en polypropylène qui est une matière plastique utilisée par de nombreuses industries dont celles notamment de l'automobile, du textile et de la pharmacie, et ce, d'une capacité de production de 450.000 tonnes/an de polypropylène.

A cela s'ajoute la signature d'un accord de partenariat entre les groupes Sonatrach et Asmidal-Manal, et les groupes chinois dirigés par la Société Citic pour la réalisation d'un projet intégré d'exploitation et de transformation du phosphate et du gaz naturel des gisements de la région de Bled El-Hadba (Tébessa).

Mobilisant un volume d'investissement de six (6) milliards de dollars, le complexe de phosphate devra être opérationnel en 2022, sachant qu'il garantira des revenus en devises à hauteur de 1,9 milliard de dollars/an.

Alors que la loi sur les hydrocarbures en vigueur fait l'objet d'une refonte, Sonatrach, à travers sa stratégie à l'horizon 2030 (SH 2030), vise à devenir une des cinq premières compagnies pétrolières internationales.

Il s'agit de diversifier les sources d'énergie en allant vers des activités nouvelles telles l'offshore et le gaz de schiste, en passant par le

développement d'une industrie pétrochimique, l'augmentation des exportations algériennes de gaz naturel, notamment vers l'Asie, et l'exploitation de nouveaux champs gaziers pour augmenter les capacités productives.

Cette stratégie concerne également la révision de processus Ressources humaines pour rendre les carrières plus attractives, et l'implémentation d'une série d'outils digitaux pour obtenir des gains opérationnels.

Sur un autre chapitre, Sonatrach a entrepris en 2018 des négociations commerciales avec certains pays européens pour revoir les contrats de fourniture du gaz qui arrivent à terme.

Certaines de ces négociations ont été couronnées par la signature avec la compagnie espagnole Gas Natural Fenosa, des accords portant sur le renouvellement des contrats de vente et d'achat de gaz naturel à destination de l'Espagne, et ce, jusqu'en 2030.

Le groupe algérien a également signé avec Eni un accord dans lequel les deux parties ont convenu d'entreprendre une négociation commerciale avec l'objectif d'évaluer la prorogation de la fourniture du gaz au-delà de l'échéance contractuelle en 2019.

Bouazghi rassure les éleveurs quant à la fourniture, courant janvier, du vaccin pour le bétail (APS)

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi a rassuré, jeudi à Djelfa, les éleveurs quant à la fourniture d'un vaccin pour le bétail ayant subi, au cours de ce mois, des maladies épizootiques.

Dans une déclaration en marge sa visite de travail de deux jours à cette wilaya steppique où il a rencontré des éleveurs au niveau de l'exploitation agricole "Sidi Belgherbi" dans la commune de Deldoul (70 km au sud de la wilaya), le ministre a précisé qu'il "sera mis à la disposition des éleveurs au cours de ce mois un vaccin spécial pour les maladies épizootiques ayant touché dernièrement cette richesse animale", faisant état de l'enregistrement d'environ 2000 têtes décimées en raison de ces foyers épizootiques".

Il a indiqué en outre qu'une "quantité de vaccins a été fournie dans ce sens permettant d'éradiquer le virus dans certaines wilayas", ajoutant qu'une "autre quantité sera fournie, au cours de ce mois, pour accomplir l'opération".

"Le gouvernement suit avec intérêt l'état d'avancement de cette épizootie, et sur instruction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, nous avons accéléré la mise en œuvre de plusieurs mesures", a-t-il ajouté, affirmant que "la situation est sous contrôle".

"Nous avons rencontré dernièrement les services agricoles et les inspections vétérinaires à travers les wilayas, ainsi que la Fédération nationale des éleveurs et l'Association nationale des éleveurs, et suivons

avec intérêt la situation dans toutes les wilayas, notamment les wilayas steppiques qui disposent de millions de têtes d'ovins, à l'instar de Djelfa, El-Bayadh, Saida et Naama", a poursuivi le ministre.

En ce qui concerne l'indemnisation, M. Bouazghi a indiqué que "dans de tels désastres, il y a une indemnisation à des degrés différents selon l'âge du bétail. Quand les services vétérinaires constatent une perte, l'Etat soutiendra les éleveurs", ajoutant que "le complexe des viandes rouges à Hassi Bahbah est prêt à acquérir auprès des éleveurs les têtes d'ovins dont les viandes sont saines à consommer".

Par ailleurs, le ministre a fait état d'une série de mesures consistant à demander aux walis des wilayas frontalières d'intensifier le contrôle sur le mouvement de tous les ovins à l'intérieur et à l'extérieur du pays, outre la décision de fermeture temporaire des marchés de bétail et le contrôle de leur déplacement.

De son côté, le directeur des services vétérinaires au ministère de l'Agriculture et de la pêche, Hachemi Kaddour Karim a déclaré à l'APS que "le ministre a rassuré les éleveurs et leur a fait part du soutien constant de l'Etat", précisant que "le ministre a ordonné l'accélération de l'achat du vaccin des petits ruminants disponible auprès de tous les laboratoires, alors que celui de la fièvre aphteuse est disponible auprès des laboratoires internationaux spécialisés, c'est pour quoi nous devons attendre les analyses pour définir le type de virus et éliminer définitivement cette maladie".

Lors de cette rencontre, les éleveurs ont fait part de leurs préoccupations au premier responsable du secteur, notamment en ce qui concerne la protection de leur richesse animale, et ont réclamé une assistance dans les plus brefs délais pour éviter la perte de leur cheptel.

Le ministre a achevé sa visite de deux jours dans la wilaya par une halte dans une huilerie sise à la commune de Hassi Bahbah et une autre dans le complexe régional des viandes rouges où il a appelé le staff dirigeant à déployer davantage d'efforts pour que cet important acquis de développement puisse contribuer à la promotion de la filière.

Développement agricole : Un organisme interprofessionnel et la Cnma pour accompagner la filière laitière (Reporters)

L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL) vient de signer une convention avec la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA). La signature a eu lieu, jeudi dernier, en marge de la deuxième journée du regroupement des laiteries au siège de la direction générale de l'ONIL, comptant pour le renouvellement des contrats avec l'office.

L'Onil, un organisme interprofessionnel, et le Cnma, un assureur connu dans le secteur agricole, allient ainsi leur expérience pratique et leurs efforts pour accompagner la production laitière, une filière porteuse. Le

regroupement des laiteries au siège de l'Onil a été une occasion précieuse de débattre des avantages que présente un cadre de partenariat plus souple et des opportunités d'accompagnement en faveur des laiteries. La rencontre aura permis un «débat fructueux» sur les leviers de développement de la filière laitière, avec une implication plus ou moins importante des transformateurs en faveur des éleveurs laitiers. L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers tente, dans un contexte de crise, de prendre toutes les mesures en vue d'appuyer et de développer la production laitière ainsi que de stabiliser les prix intérieurs. Il s'est déployé depuis sa création à accompagner la structuration de la filière aussi bien en matière d'approvisionnement des laiteries en matières premières subventionnées que d'accompagnement de la dynamique d'intégration des segments de transformation. Il s'est engagé également auprès des opérateurs de la filière laitière pour l'amélioration des prestations de service public, dans la gestion du système d'approvisionnement ou du dispositif de soutien. De même qu'il a essayé de faire en sorte de moderniser les procédures et de mettre à niveau, et de manière continue, les systèmes d'informations à travers la conception et la mise à disposition d'outils logiciels, au profit de partenaires institutionnels et économiques. A l'instar du dispositif d'accompagnement au développement de la production laitière, sa collecte et à son intégration pour lequel l'Office exerce des missions de contrôle a posteriori. La Cnma intervient, elle, en amont, donnant plus d'assurance aux éleveurs, en les encourageant à profiter davantage des offres d'assurance qu'elle leur propose. Le secteur de l'élevage laitier avance certes, mais pas au rythme souhaité. Le rendement de l'appareil productif est inférieur à la moyenne du rendement dans beaucoup de pays comparables au nôtre. Même si l'amélioration de certains services de proximité profite aux éleveurs, ces derniers restent toutefois vulnérables aux vicissitudes de l'environnement économique et du milieu physique. Il n'existe pas, aujourd'hui, de grandes exploitations agricoles, avec des systèmes de gestion à haute productivité, pouvant préfigurer ce que devrait être le secteur de l'élevage. Un projet algéro-américain d'élevage de vaches laitières a été mis au point, il y a plus deux ans à El Bayadh. Il a été question que cette méga-ferme soit dotée de 20.000 vaches laitières en 2019 dont l'importation a été prévue pour la fin 2016. Ce projet est le premier du genre déployé par un consortium d'Américains spécialisés dans l'élevage et la culture céréalière et un groupe privé algérien. Tout le monde y voyait le signe que l'Algérie veut progresser réellement dans le domaine agricole. La ferme tourne cependant au ralenti. Elle risquerait même de ne pas survivre aux difficultés qu'elle rencontre !

Production de pomme : la wilaya de Khenchela, première à l'échelle nationale en 2018 (APS)



La wilaya de Khenchela s'est positionnée à la première place à l'échelle nationale dans la production de la pomme avec 1,300 million de quintaux enregistrés durant la saison agricole écoulée, a indiqué jeudi Imadeddine Mokdad, chef du bureau des statistiques auprès de la direction locale des services agricoles (DSA).

La production de pomme à Khenchela, a représenté l'équivalent de 86% de la production globale des fruits dans cette wilaya réputée par la culture de la pomme dans les régions montagneuses de Bouhamama, Yabous, Chelia et El Messara, aux limites des frontières administratives avec la wilaya de Batna, a précisé à l'APS, la même source.

La valeur marchande de la pomme produite à Khenchela a atteint les 24 milliards DA, durant la saison agricole écoulée, soit la moitié de la valeur de la production agricole globale réalisée par cette wilaya, a révélé le même responsable, estimant que ce résultat "probant" était le fruit de la politique de l'Etat visant la relance des exploitations agricoles, et l'augmentation du nombre des agriculteurs investis dans le domaine de la pomiculture, notamment après l'interdiction de son importation.

Les communes du pôle des arboricultures fruitières à savoir Bouhamama, Yabous, El Messara et Chelia figurent parmi les cinq premières communes de la wilaya en matière de production agricole, selon la même source.

Nécessaire assainissement du foncier agricole pour développer le secteur (APS)

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi a mis en avant, mercredi à Djelfa, la nécessité d'assainir le foncier agricole en vue de développer et de moderniser le secteur dans cette wilaya steppique.

Le ministre a entamé sa visite de deux jours à Djelfa en se rendant à une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage avicole dans la commune d'Ain Oussara (100 km au nord de la wilaya), où il a suivi une exposition détaillée sur l'état du secteur agricole dans la wilaya, avant de relever "nous ne pouvons pas développer et moderniser le secteur, tant que le foncier agricole n'a pas été assaini dans tous ses aspects pour le rendre au service du développement ».

« La surface exploitable dans cette wilaya qui dépasse 374 hectares, fait de Djelfa parmi les quelques wilayas disposant d'une vaste superficie à vocation agricole qui peut être exploitée aux fins de la production agricole », a ajouté le ministre, rappelant que la superficie de production dans cette wilaya ne dépassait pas les 160 hectares, une superficie orientée en grande partie vers la céréaliculture qui dépend des précipitations saisonnières.

Pour parvenir à un assainissement du foncier agricole dans la wilaya et une exploitation des surfaces non-productives, le ministre a souligné que "la responsabilité doit être assumée au niveau local, d'autant plus qu'au niveau central, nous encourageons et soutenons les autorités locales, lorsqu'il est question de la maîtrise du foncier agricole".

Et d'ajouter "nous souhaitons que les autorités locales prennent au sérieux cet important dossier, d'autant que les programmes et tous les mécanismes existent déjà et sont mis en place pour puiser dans les textes juridiques et arrêtés interministériels et que les commissions de wilaya chargées de la régularisation du foncier agricole disposent de solutions à toutes les situations qu'elles peuvent rencontrer dans l'opération de régularisation".

"On entend par régularisation, la conversion du droit de jouissance au droit de concession. Elle concerne également les agriculteurs exploitant des terres ou ayant bénéficié du droit de concession pour la création d'exploitations agricoles", a précisé le ministre.

Saluant les résultats réalisés par la wilaya de Djelfa dans différentes filières agricoles à l'image des viandes rouges en occupant, en 2018, la première place au niveau national en termes de production, M. Bouazgui a réitéré l'intérêt accordé par son département à cette wilaya en vue d'élargir les périmètres irrigués pour atteindre 60.000 ha durant l'année en cours.

"Il s'agit là d'un défi qui contribuera au développement du secteur et fera de cette wilaya un modèle à suivre en la matière", a assuré le ministre.

A Guernini (90 km au nord de la wilaya), deuxième halte de sa visite à Djelfa, le ministre a écouté des explications détaillées sur la création de bassins laitiers et une usine pour la transformation de ce produit et ses dérivés, un projet devant assurer 153 millions de litres/an et produire, une fois cette usine achevée, près de 20.000 litres de lait de vache, d'autant qu'elle compte actuellement près de 180 têtes de bétail.

Par ailleurs, le ministre a constaté que le projet intégré pour l'élevage des vaches, sur une superficie de 2000 ha, est très faible vu les perspectives de cet investissement dans la production des aliments, du lait et de la poudre du lait, saluant dans ce sens cet investissement qui s'inscrit dans le cadre des grands axes stratégiques pour parvenir à l'autosuffisance.

Le ministre poursuit demain (jeudi) sa visite dans la wilaya de Djelfa et présidera une rencontre avec les éleveurs dans la commune de Deldoul avant de visiter d'autres projets.

L'Algérie refoule une cargaison de blé argentin pour un défaut de qualité (Le Soir d'Algérie)

L'Algérie a refoulé une cargaison de blé en provenance d'Argentine pour un défaut de qualité, a rapporté l'agence Reuters, hier vendredi 4 janvier. Le blé expédié vers l'Algérie était « en dessous des standards de qualité contractuels », selon l'agence qui cite ArgenTrigo, chambre argentine de l'industrie du blé.

La partie argentine a expliqué que ce rejet est un « cas isolé », affirmant que « le blé argentin est généralement en bon état ». Le blé a été expédié par l'entreprise chinoise COFCO spécialisée dans le transport de céréales. « C'était une expédition de COFCO et le problème est que le blé n'était pas dans un excellent état. Il était déjà à moitié-germé lorsque la cargaison a été chargée », a reconnu David Hughes, président d'ArgenTrigo, cité par Reuters.

L'Algérie est le deuxième plus grand client pour le blé argentin. En 2018, 900 000 tonnes de blé ont été importés de ce pays, pour une valeur de 160 millions de dollars.

Internet : La 5G testée à Oran (Algérie Eco)



La nouvelle génération de la téléphonie et internet mobiles «5G», a été testée à Oran, a rapporté ce samedi 5 janvier 2019, le journal Le Soir d'Algérie.

En effet, selon la même source, les tests effectués à Oran en novembre dernier par la filiale d'Algérie Télécom «Mobilis» et son partenaire le chinois «Huawei» ont été très convaincants avec un débit de transmission de données de 1,8 Giga/seconde.

D'autres essais sont prévus dans d'autres wilayas dans les toutes prochaines semaines, a ajouté le même média.

Toutefois, aucun détail n'a été fourni sur la date de lancement de la 5G, qui devrait permettre aux Algériens de se mettre rapidement au diapason, contrairement à la 4G, qui s'est développée à un rythme plutôt au ralenti.

GÉNÉRALISATION DE LA FINANCE ISLAMIQUE AUX BANQUES PUBLIQUES : Les experts se disent optimistes (L'Expression)

La promulgation d'un cadre juridique n'est pas intervenue en retard en Algérie. Les meilleures lois sont celles qui viennent répondre à une demande réelle du marché, a plaidé Kamel Rezig.

La finance islamique a désormais toutes les raisons de s'épanouir en Algérie. La promulgation de la loi portant sa généralisation au sein des banques publiques le 4 novembre dernier va révolutionner les choses. C'est ce qu'ont affirmé, hier, les invités du forum du journal arabophone Echaâb. Pour Kamel Rezig, économiste et enseignant universitaire, l'avenir de la finance islamique s'annonce prometteur, car la demande des Algériens sur les produits de cette finance est forte. «La promulgation d'un cadre juridique va dissiper toutes les réticences qui subsistent quant à ce mode de finance», a-t-il ajouté. «La promulgation d'un cadre juridique n'est pas intervenue en retard en Algérie. Les meilleures lois sont celles qui viennent répondre à une demande réelle», a-t-il plaidé. La finance islamique a en outre toutes les chances de réussir, note le chercheur, car le gouvernement a prévu tous les mécanismes capables de l'accompagner, à l'image de l'instance de la fetwa, la comptabilité islamique et les assurances préconisées par la finance islamique. «La prévision de ces mécanismes par les particuliers détenteurs de l'argent qui se reconnaissant dans les principes de l'islam à placer leur argent dans des banques islamiques», affirme-t-il. «L'introduction de la finance islamique a été garantie pour l'Algérie ce que les économistes appellent la finance inclusive», a conclu l'économiste. De son côté, Nacer Haider, P-DG d'Essalam Banque a déclaré que la promulgation d'un cadre juridique est une bouffée d'oxygène. «L'ensemble des réticences des clients ont pour origine l'absence de ce cadre», dira-t-il. La demande sur les produits de la finance islamique est effectivement importante en Algérie. «La quote part de la finance islamique dans le marché financier algérien est de 2%. Ce pourcentage est important, car le marché financier en Algérie est accaparé à hauteur de 87% par les banques publiques», fera-t-il remarquer. Le cadre juridique est aussi important pour le P-DG d'Essalam Banque, car c'est cet instrument qui va permettre aux banques islamiques d'innover dans ses produits «La finance islamique n'est pas uniquement des crédits sans intérêts, mais elle est aussi achat et vente», plaide-t-il. «La banque Essalam ayant accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la décision du gouvernement a décidé d'ores et déjà d'ouvrir plusieurs banques à travers le territoire national», a fait savoir l'invité d'Echaâb. Pour sa part, Zouhir Meziane, enseignant universitaire, a saisi l'occasion pour faire part de la tenue durant les 6 et 7 du mois courant d'un séminaire international sur la finance islamique à Alger. L'évènement qui aura lieu au Centre

international des conférences, verra la participation de cinq pays étrangers et la présence de 300 participants.

L'Algérie rejoint la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (Algérie Patriotique)

Le 19 décembre dernier, le conseil d'administration de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, ou Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB), a approuvé la demande d'adhésion de six nouveaux membres, parmi lesquels l'Algérie. Cette dernière doit encore verser une contribution au capital de la banque avant d'en être reconnue comme membre.

«Les six membres potentiels se joindront officiellement à l'AIIB une fois qu'ils auront complété les processus domestiques requis et déposé le premier versement de capital à la banque. Les parts attribuées aux nouveaux membres éventuels proviennent du stock existant de participations non distribuées de l'AIIB», a précisé hier le communiqué de l'institution.

Créée à l'initiative de la Chine et basée à Pékin, l'AIIB est une banque de développement multilatéral, comptant 93 membres à ce jour. Son objectif est d'améliorer les conditions économiques et sociales en reliant mieux «les gens, les services et les marchés» grâce à des investissements dans «des infrastructures durables et d'autres secteurs productifs en Asie et ailleurs». La charte de l'AIIB a été signée par 57 pays avant le lancement de la Banque en janvier 2016. En 2017, l'AIIB a annoncé l'approbation de 27 nouvelles demandes d'adhésion. En mai et juin 2018, l'AIIB a approuvé trois demandes supplémentaires.

Quatre pays africains sont déjà membres de la banque à part entière : l'Égypte, l'Éthiopie, Madagascar et le Soudan. Ceux-ci ont contribué au capital de l'institution, à hauteur respectivement de 650,5 millions de dollars, 45,8 millions de dollars, 5 millions de dollars et 59 millions de dollars. La liste de membres dits potentiels – qui doivent encore verser leurs contributions – comprend en outre l'Afrique du Sud, l'un des pays fondateurs de l'institution, et le Kenya.

Depuis son lancement en janvier 2016, la banque a investi 7,5 milliards de dollars dans 35 projets dont la majorité en Asie. L'Égypte est le seul pays africain à avoir bénéficié de prêts de l'AIIB : 210 millions de dollars en 2017 pour la construction de centrales solaires et 300 millions de dollars en 2018 pour un programme d'assainissement rural.

Bourse: Le sucre baisse et les cafés divergent (Le Temps d'Algérie)

Le cacao a reculé, après avoir grimpé sur les dernières semaines, tandis que le sucre reste pénalisé par les prix bas du pétrole, et que les cafés arabica et robusta ont connu des destins opposés. Le cacao a atteint son plus haut depuis 5 mois et demi, d'abord lundi à New York à 2.491 dollars, puis jeudi à Londres à 1.773 livres sterling. «Les prix ont profité en décembre de craintes sur l'offre, ce qui a confirmé la place du cacao comme l'une des matières premières ayant le mieux performé en 2018», ont commenté les analystes de Capital Economics. «La demande est très forte, et après plusieurs années de prix bas, le manque d'investissements des fermiers laissent les arbres dans un état déplorable, donc la météo favorable n'élimine pas les risques sur la récolte», a détaillé Shawn Hackett, analyste indépendant. Mais les prix ont nettement reculé. «Il semblerait que le mouvement de hausse s'essouffle», a résumé Jack Scoville, analyste chez Price Futures Group, qui rappelle que «pour l'instant, la récolte s'annonce abondante». Par ailleurs, les cours du sucre ont plongé jeudi à leur plus bas en 3 mois, à 323,60 dollars la tonne de sucre blanc à Londres, et à 11,69 cents la livre de sucre brut à New York. «Depuis le mois de décembre, le marché du sucre suit le mouvement de celui de l'énergie», a commenté Nick Penney, courtier chez Sucden. Au Brésil, premier producteur mondial, la canne à sucre sert également à concevoir de l'éthanol. La dégringolade récente des prix du pétrole brut rend ce carburant alternatif moins attractif, et il y a plus de cannes disponibles pour produire du sucre. A l'inverse, le bond des cours de l'or noir vendredi a entraîné le sucre dans son sillage. Les cours du robusta ont augmenté, tandis que ceux de l'arabica n'ont pas connu de direction forte sur la semaine. «Les prix du robusta sont plus en forme que ceux de l'arabica, puisqu'il n'y a pas grand chose à acheter au Vietnam», premier producteur mondial de robusta, a commenté Jack Scoville, analyste chez Price Futures Group. A l'inverse, la récolte d'arabica au Brésil, premier producteur de ce type de café, s'annonce abondante.

Commerce

Prix des fruits et légumes : Tendance à la normale ? (El Moudjahid)

La tendance haussière qui a caractérisé les prix des fruits et légumes, au cours de ces derniers mois, semble s'estomper à la faveur de baisses relatives relevées ces jours-ci. Cette orientation à la stabilité du marché devrait se maintenir, assure-t-on. Le vice-président de la commission nationale des mandataires des fruits et légumes, affirme, à ce propos, que les conditions climatiques marquées par la faiblesse du niveau de la pluviosité, notamment au nord du pays, ne devraient pas avoir d'effets négatifs pour le moment sur les rendements et récoltes agricoles au titre

de la saison en cours. Dans une déclaration faite au quotidien Echorouk, M. Amar Gharbi a indiqué que les prix des fruits et légumes ont connu ces derniers jours, «une baisse de 35 à 40%».

Aussi la saison augure d'une offre abondante, précisant, au passage, que les prix de certains produits de saison ont reculé de 20 dinars, d'autres de 25 à 40 DA sur le marché de gros des Eucalyptus. Une baisse qui a eu un impact positif sur les marchés de détail, a-t-il ajouté. Une tendance à la normale qui devrait se consolider après la récolte de la nouvelle production. Dans ce contexte, le ministère du Commerce œuvre à rééquilibrer les marchés, rationaliser les prix et éviter la spéculation par le renforcement des infrastructures de vente (marchés de gros, marchés de détail) et par l'amélioration et la consolidation du (système de régulation), a déclaré, en novembre dernier, M. Bekaiï, directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère du Commerce. En fait, plusieurs facteurs concourent aux dysfonctionnements au niveau de la structure des prix des fruits et légumes, d'où les augmentations significatives, injustifiées et cycliques relevées au niveau des marchés. Une situation qui impacte lourdement le pouvoir d'achat des citoyens, et grève, en particulier, les petites bourses. Des hausses qui ont touché les fruits et légumes (20 à 30% relevées au cours des dernières semaines), mais aussi, ceux des légumes secs qui ont enregistré dernièrement une augmentation de 10%, sans oublier les prix des viandes rouges et blanches. Il s'agit par conséquent de renforcer la lutte contre les foyers de spéculation et de pratiques illicites, par une meilleure organisation des marchés de gros et surtout l'identification des intermédiaires, par la création de statut spécifique, et aussi définir, dans la transparence, les missions de ces derniers, et leurs relations avec le reste des intervenants dans la chaîne d'approvisionnement du marché.

En fait, il faudra impérativement réguler l'ensemble des activités commerciales liées au marché des fruits et légumes, et viandes rouges et blanches, dans un cadre juridique approprié à même de mettre un terme à certains agissements et pratiques illicites nuisibles au fonctionnement du secteur, et dont l'emprise sur les prix et l'incapacité à les maîtriser a fini par hypothéquer le pouvoir d'achat de larges catégories sociales et même jusqu'à jeter le discrédit sur les institutions de l'État. Dans ce sens, le ministre du Commerce, M. Saïd Djellab avait annoncé récemment qu'une «cartographie nationale des marchés de gros et marchés de détail» était en cours d'élaboration pour assurer une meilleure organisation du marché et une plus grande maîtrise des prix des produits agricoles. Ces marchés, précisera-t-il, seront dotés de cahiers des charges pour vérifier la conformité à la loi.

Veille

10es journées internationales du marketing touristique La destination Algérie au cœur des débats (Le Soir d'Algérie)



«La destination Algérie, sera l'invite des 10e journées internationales du marketing touristique». La thématique choisie est «Enjeux et défis de la destination Algérie, dans la compétition mondiale». On se penchera durant 48 heures (16 et 17 janvier 2019, à Alger, hôtel El Aurassi,) sur cette intéressante question qui est souvent mise en débat voire même mise à l'épreuve lors de la participation algérienne aux salons internationaux organisés en Europe. L'initiative annuelle de RH. International. Communication, soutenue par le parrainage du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, et de la contribution du Groupe HTT, de la FNH... suffira-t-elle à convaincre les gestionnaires de cette industrie sur la nécessité de saisir ces opportunités de formation et de communication pour soigner l'image de l'Algérie à l'extérieur, notamment lors de la participation aux salons. Pour les organisateurs, «les divers institutions, organismes, experts nationaux, et internationaux auront, durant les 48 heures, à provoquer les discussions afin de mieux comprendre la consommation d'aujourd'hui et de demain dans ce domaine. Ces journées révéleront les plus récentes tendances de consommation ainsi que les meilleures innovations en matière de communications-marketing. Elles offriront aux professionnels du secteur hôtellerie, agences de voyages, compagnies aériennes et marketing une occasion unique de rester à l'affût des meilleures pratiques dans les industries pour amorcer la nouvelle année». Soit près de 15 conférences. Le ministère des Affaires étrangères abordera «le rôle de la diplomatie économique dans la promotion de la destination Algérie». Comment l'implantation du SMED (Système de mesures pour l'excellence des destinations) dans les destinations algériennes peut les aider à améliorer leur performance et leur compétitivité ? Comment la douane agira-t-elle pour améliorer l'accueil des touristes ? Enjeux et atouts de la communication et du marketing dans le secteur du tourisme, le rôle du transport dans le développement d'une destination touristique. Comment promouvoir la destination Algérie via une compétition internationale sportive. Le comportement d'audience des médias algériens et le tourisme stratégie d'exploitation du potentiel touristique en Algérie, publicité et tourisme : quelles sont les bonnes pratiques pour développer ce secteur d'avenir et bien communiquer auprès des consommateurs légitimement exigeants ? Le marketing touristique : avènement du tourisme patrimonial et culturel en Algérie. Eloge d'un marketing avéré et bien d'autres thèmes

à l'image des agences de voyages, le secteur bancaire et des assurances, des sujets qui assureront de très larges débats.